



WORLD
ATHLETICS.

RÈGLES DE COMPÉTITION ET RÈGLES TECHNIQUES

Édition 2026

INDOOR

www.worldathletics.org



RÈGLES DE COMPÉTITION ET RÈGLES TECHNIQUES

Édition 2026

PARTIE V - COMPÉTITIONS EN STADE SUR PISTE CIRCULAIRE STANDARD DE 200 M (STADE AVEC PISTE COURTE)

40. Conditions d'application des règles relatives à une piste circulaire standard de 400 m aux compétitions en stade dotés d'une Piste courte

À part les exceptions mentionnées dans les Règles suivantes de la présente Partie V et, dans le cas de performances réalisées sur des installations fermées et couvertes, les dispositions portant sur la mesure de la vitesse du vent énoncées dans les Règles 17 et 29 des Règles techniques, les Règles des Parties I à IV concernant les compétitions en stade sur piste circulaire standard de 400 m s'appliquent également aux compétitions en stade dotés d'une Piste courte.

41. Le stade avec Piste courte

41.1 Le stade peut être entièrement fermé et couvert. Si c'est le cas, l'éclairage, le chauffage et la ventilation doivent être prévus pour assurer des conditions de compétition satisfaisantes.

41.2 Le Terrain de compétition devrait comprendre une piste circulaire, une ligne droite pour les épreuves de vitesse et de haies ainsi que des zones d'élan et de réception pour les épreuves de sauts. De plus, un cercle et un secteur de chute permanents ou temporaires devraient être prévus pour le Lancer du poids. Toutes les installations devraient être conformes aux spécifications énoncées dans le Manuel de World Athletics sur les installations d'athlétisme.

41.3 Toutes les pistes et zones d'élan ou d'appel doivent être recouvertes d'un matériau synthétique qui doit si possible permettre l'usage de chaussures munies de pointes de 6 mm (voir également la Règle 9 du Règlement sur les chaussures d'athlétisme). Le constructeur de la piste ou l'exploitant du stade peut autoriser l'utilisation de pointes d'une longueur maximale de 9 mm.

Les compétitions d'Athlétisme sur Piste courte visées aux alinéas 1.a, 1.b, 1.c, 2.a et 2.b de la définition portant sur les Compétitions comptant pour le classement mondial ne devraient avoir lieu que sur des installations qui ont obtenu

un Certificat World Athletics pour les installations d'athlétisme avec Piste courte. Lorsque de telles installations sont disponibles, il est recommandé que les compétitions visées aux alinéas 1.d, 1.e, 2.c, 2.d et 2.e de la définition portant sur les Compétitions comptant pour le classement mondial s'y déroulent également.

- 41.4 Le soubassement, sur lequel est posé le revêtement synthétique des pistes et des zones d'élan et d'appel, doit être solide, par exemple en béton, ou, s'il s'agit d'une construction étagée (telles des lattes de bois ou des planches de contreplaqué fixées sur des poutrelles), ne comporter aucune partie qui puisse faire tremplin et, dans la mesure où c'est techniquement possible, chaque zone d'élan doit avoir une élasticité uniforme sur toute sa longueur. Pour la zone d'appel des sauts, ceci doit être contrôlé avant chaque compétition.

Note : Une « partie qui peut faire tremplin » est une partie délibérément conçue ou construite pour fournir une aide supplémentaire à un athlète.

Note (i) : Le Manuel de World Athletics sur les installations d'athlétisme, disponible auprès du Bureau de World Athletics ou téléchargeable depuis le site Internet de World Athletics, contient des spécifications plus précises et plus détaillées pour la conception et la construction des stades avec Piste courte, y compris des schémas pour le mesurage et le marquage des pistes.

Note (ii) : Les formulaires types en vigueur à utiliser obligatoirement pour les demandes de Certificat d'homologation et de mesurage ainsi que les Procédures du système d'homologation sont disponibles auprès de World Athletics. Ils sont également téléchargeables depuis le site Internet de World Athletics.

Le manque d'éclairage approprié est un problème courant pour les compétitions dans un stade couvert. Un stade couvert doit disposer d'un éclairage qui permet un déroulement correct et équitable des épreuves et en cas de couverture télévisée, un niveau d'éclairage plus élevé peut être nécessaire. La ou les zones de ligne d'arrivée peuvent nécessiter un éclairage supplémentaire pour le chronométrage entièrement automatique.

42. La Piste en ligne droite

(Voir les Règles pour les compétitions en stade sur piste circulaire

standard de 400 m et le Manuel de World Athletics sur les installations d'athlétisme.)

43. La Piste circulaire et ses couloirs

Pistes circulaires

43.1 La longueur nominale d'une piste standard pour la course sera de 200 m (piste circulaire standard de 200 m). Elle doit comporter deux lignes droites parallèles et deux virages qui peuvent être relevés et dont les rayons devraient être égaux. L'intérieur de la piste doit comporter, soit une lice d'environ 50 mm de haut et de large en tout matériau approprié, soit une ligne blanche de 50 mm de large. Le bord extérieur de cette lice ou ligne formera l'intérieur du premier couloir. Le bord intérieur de cette lice ou ligne doit être horizontal sur toute la longueur de la piste. Toutefois, cette lice ou ligne peut être située sur la pente de manière à ce que la ligne de changement d'inclinaison de la pente soit horizontale sur toute la longueur de la pente.

Note : Toutes les mesures doivent être prises conformément aux dispositions énoncées à la Règle 14.2 des Règles techniques.

Les performances réalisées sur une piste circulaire d'une longueur nominale différente de 200 m peuvent être prises en compte pour les résultats sur Piste courte si cette longueur nominale n'excède pas 201.20 m (220 yards).

Pour organiser des compétitions de haut niveau, il sera utile de disposer d'une piste à 6 couloirs. La largeur idéale des couloirs d'une piste circulaire devrait être de 1 m.

Couloirs

43.2 La piste devrait avoir un minimum de quatre couloirs et un maximum de six couloirs. La largeur nominale des couloirs doit être comprise entre 0,90 m et 1,22 m, y compris la ligne de couloir située à droite. Tous les couloirs doivent avoir la même largeur avec une tolérance de +/-0,01 m par rapport à la largeur choisie. Les couloirs seront séparés par des lignes blanches de 50 mm de large.

Pour organiser des compétitions de haut niveau, il sera utile de disposer d'une piste à 6 couloirs. La largeur idéale des couloirs d'une piste circulaire devrait être de 1 m.

Pentes

43.3 Dans tous les couloirs, l'angle de la pente dans le virage et, distinctement, dans la ligne droite devrait être le même à n'importe quelle coupe transversale de la piste. La ligne droite peut être plate ou avoir une inclinaison latérale maximum de 1/100 (1 %) vers le couloir intérieur.

Afin de faciliter le passage de la ligne droite au virage relevé, la transition peut se faire graduellement et horizontalement et débiter avant le virage. De plus, il devrait y avoir une transition verticale.

Marquage du bord intérieur

43.4 Dans le cas où le bord intérieur de la piste est matérialisé par une ligne blanche, son marquage doit être renforcé par des cônes, d'une hauteur comprise entre 0,10 m et 0,15 m, obligatoirement dans les virages et facultativement dans les lignes droites. Les cônes doivent être placés sur la ligne blanche, de telle sorte que le bord de la base du cône coïncide avec le bord de la ligne blanche le plus proche de la piste. Les cônes sont placés à des intervalles ne dépassant pas 1,5 m dans les virages et, le cas échéant, 10 m dans les lignes droites. D'autres marqueurs physiques appropriés de hauteur similaire peuvent également être utilisés, sous réserve de l'approbation du ou des Délégués techniques.

Note : Pour toutes les compétitions sur Piste courte directement contrôlées par World Athletics, l'usage d'une lice est fortement recommandé.

Lors du placement des cônes, il faut tenir compte du fait que la ligne blanche située sur le bord intérieur du couloir 1 n'appartient pas à l'athlète qui doit occuper ce couloir.

44. Départ et arrivée sur la piste circulaire

44.1 Les informations techniques relatives à la construction et le marquage d'une Piste courte circulaire standard à virages relevés sont détaillées dans le Manuel de World Athletics sur les installations d'athlétisme. Les principes de base à respecter sont énoncés ci-dessous.

Conditions de base

44.2 Le départ et l'arrivée d'une course sont indiqués par des lignes blanches de 50 mm de large, perpendiculaires aux

- lignes des couloirs pour les parties rectilignes et selon la ligne d'un rayon pour les parties incurvées de la piste.
- 44.3 La ligne d'arrivée devrait, dans la mesure du possible, être unique pour toutes les courses, être située sur une partie rectiligne de la piste, avec une portion de ligne droite aussi longue que possible avant l'arrivée.
- 44.4 La condition essentielle pour toutes les lignes de départ, droites, avec décalage ou incurvées est que la distance à parcourir en utilisant la trajectoire la plus courte autorisée soit la même pour chaque athlète.
- 44.5 Autant que possible, les lignes de départ (et celles des zones de transmission pour les Courses de relais) ne devraient pas se situer sur la partie la plus pentue du virage.

Déroulement des courses

- 44.6 Dispositions relatives au déroulement des courses :
- 44.6.1 Les courses jusqu'à 300 m inclusivement sont courues entièrement en couloirs.
- 44.6.2 Les courses de plus de 300 m et de moins de 800 m doivent commencer en couloirs et la course se poursuivre en couloirs jusqu'à la ligne de rabatement marquée à la fin du deuxième virage.
- 44.6.3 Pour le départ des courses du 800m, chaque athlète peut se voir attribuer un couloir séparé, deux athlètes au maximum peuvent se voir attribuer un couloir ou on peut utiliser un départ groupé, tel que défini à la Règle 17.5.2 des Règles techniques, commençant de préférence aux couloirs 1 et 4. Dans les courses avec départ en couloirs, les athlètes ne peuvent quitter leur couloir qu'après la ligne de rabatement marquée à la fin du deuxième virage. Pour les départs groupés, les athlètes du groupe extérieur peuvent rejoindre le groupe intérieur uniquement après la ligne de rabatement marquée à la fin du premier virage ou, si la course se déroule en départs groupés sur deux virages, à la fin du deuxième virage. Il est également possible d'utiliser une ligne de départ unique et incurvée.

Note (i) : Lors des compétitions visées aux alinéas 1.e et 2.e de la définition portant sur les Compétitions comptant pour le classement mondial, les équipes participantes concernées peuvent

convenir de ne pas utiliser les couloirs pour les courses du 800m.

Note (ii) : Sur les pistes comportant moins de six couloirs, un départ groupé peut être organisé pour permettre à six athlètes de participer.

- 44.6.4 Les courses de plus de 800 m doivent être courues sans couloirs à partir d'une ligne incurvée ou avec départs groupés. Dans le cas de départ groupé, la ligne de rabattement doit se trouver à la fin du premier ou du deuxième virage.

Si un athlète ne respecte pas cette Règle, il sera disqualifié. La ligne de rabattement est une ligne incurvée marquée après chaque virage, d'une largeur de 50 mm, tracée en travers de tous les couloirs, excepté le couloir 1. Pour aider les athlètes à identifier la ligne de rabattement, des petits cônes, des prismes ou toute autre marque adéquate, de 50 mm par 50 mm, d'une hauteur maximale de 0,15 m et de préférence d'une autre couleur que celle de la ligne de rabattement et des lignes des couloirs, seront placés sur la ligne des couloirs immédiatement avant l'intersection de chaque ligne de couloir et de la ligne de rabattement.

Dans le cas de départs groupés, la moitié extérieure de la piste doit être matérialisée par des cônes, d'une hauteur comprise entre 0,10 m et 0,15 m, placés sur la ligne de couloir concernée, de manière que le bord de la base du cône coïncide avec le bord de la ligne blanche le plus proche de la moitié extérieure de la piste, et disposés à des intervalles ne dépassant pas 1,5 m. D'autres marqueurs physiques appropriés de hauteur similaire peuvent également être utilisés, sous réserve de l'approbation du ou des Délégués techniques.

Une simple ligne de couloir colorée ne suffit pas à matérialiser la moitié extérieure de la piste pour les départs groupés et ne dispense pas de l'obligation d'utiliser des marqueurs physiques.

Les lignes de départ et d'arrivée pour une piste d'une longueur nominale de 200 m

- 44.7 La ligne de départ du couloir 1 devrait se trouver sur la ligne droite principale. Sa position doit être déterminée de telle manière que la ligne de départ du couloir extérieur (courses

de 400m), se trouve à un endroit où l'angle de pente ne devrait pas dépasser 12°.

La ligne d'arrivée de toutes les courses disputées sur la piste circulaire sera le prolongement de la ligne de départ du couloir 1, en travers de la piste et à angle droit par rapport aux lignes de couloir.

Les couleurs à utiliser pour le marquage de la piste sont indiquées sur le Plan de marquage de la piste figurant dans le Manuel de World Athletics sur les installations d'athlétisme.

45. Répartition et tirage au sort des couloirs pour les Épreuves sur piste

45.1 Le classement et la composition des séries sont établis conformément à la Règle 20.3 des Règles techniques.

Note (i) : Les tables destinées à déterminer le nombre de tours et de séries dans chaque tour, ainsi que la procédure de qualification applicable en l'absence de toute disposition dans les réglementations ou de décision spécifique des Organismes, sont consultables sur le site Internet de World Athletics.

Note (ii) : Les dispositions des réglementations applicables à une compétition peuvent spécifier les modalités selon lesquelles les places laissées vacantes du fait des forfaits en demi-finales et en finales peuvent être comblées par les athlètes classés à l'issue du tour précédent derrière ceux qui se sont qualifiés.

45.2 Pour tous les tours dans toutes les courses courues entièrement ou partiellement en couloirs autour d'une piste, lorsqu'il y a plusieurs tours, il est procédé à trois tirages au sort :

45.2.1 Un tirage entre les deux meilleurs athlètes ou équipes classés afin de déterminer leurs positions respectives dans les deux couloirs extérieurs ;

45.2.2 Un autre tirage entre les troisième et quatrième athlètes ou équipes classés afin de déterminer leurs positions respectives dans les deux couloirs suivants ;

45.2.3 Un autre tirage entre les autres athlètes ou équipes afin de déterminer leurs positions respectives dans les deux couloirs intérieurs restants.

- 45.3 Pour toutes les autres courses, les couloirs sont tirés au sort selon les Règles 20.4.1, 20.4.2, 20.4.3 et 20.5 des Règles techniques.

Lorsque les pistes ont une configuration de couloirs différente, les tables à utiliser devraient être adaptées soit dans le Règlement technique spécifique de la compétition, soit par le(s) Délégué(s) technique(s) ou les Organisateurs.

46. [Volontairement laissé vide]

47. Courses de haies

- 47.1 Les distances standards sont les suivantes : 50 m ou 60 m sur la piste en ligne droite.

- 47.2 Disposition des haies pour les courses :

	Hommes U18	Hommes U20	Hommes	Femmes U18	Femmes U20 / Femmes
Hauteur des haies	0,914 m	0,991 m	1,067 m	0,762 m	0,838 m
Distance de course	50 m / 60 m				
Nombre de haies	4 / 5				
Distance de la ligne de départ à la première haie	13,72 m			13,00 m	
Distance entre les haies	9,14 m			8,50 m	
Distance entre la dernière haie et la ligne d'arrivée	8,86 m / 9,72 m			11,50 m / 13,00 m	

48. Courses de relais

Déroulement des courses

- 48.1 Dans la course de 4×200m, le premier segment de relais et le premier virage du deuxième segment de relais jusqu'au bord de la ligne de rabattement le plus proche décrit à la Règle 44.6 des Règles techniques doivent être courus en couloirs. Chaque zone de transmission a une longueur de 20 m et les deuxième, troisième et quatrième athlètes doivent partir de l'intérieur de cette zone.
- 48.2 Les courses de 4×400m et de 4×400m mixte doivent être courues conformément à la Règle 44.6.2 des Règles techniques.
- 48.3 La course de 4x800m doit être courue conformément à la Règle 44.6.3 des Règles techniques.
- 48.4 Les coureurs des troisième et quatrième segments du

Relais 4×200m doivent, sous la direction de l'officiel désigné, se positionner dans leur zone d'attente en respectant le même ordre que leur équipier au moment où celui-ci entre dans le dernier virage (cet ordre s'établissant de la corde vers l'extérieur). Une fois que les athlètes arrivants ont passé ce point, les athlètes en attente doivent conserver leur position et ne pas en changer à l'entrée de la zone de transmission. Tout athlète ne respectant pas cette Règle entraînera la disqualification de son équipe.

48.5

Les coureurs des deuxième, troisième et quatrième segments du Relais 4×400m, du Relais 4×400m mixte et du Relais 4×800m doivent, sous la direction de l'officiel désigné, se positionner dans leur zone d'attente en respectant le même ordre que leur équipier au moment où celui-ci passe la ligne d'arrivée pour entamer son dernier tour (cet ordre s'établissant de la corde vers l'extérieur). Une fois que les athlètes arrivants ont passé ce point, les athlètes en attente doivent conserver leur position et ne pas en changer à l'entrée de la zone de transmission. Tout athlète ne respectant pas cette Règle entraînera la disqualification de son équipe.

Note : En raison de l'étroitesse potentielle des couloirs, le risque de collisions et d'obstructions involontaires peut être plus élevé pour les Courses de relais sur Piste courte que pour les Courses de relais sur piste circulaire standard de 400 m. C'est pourquoi, il est recommandé, lorsque cela est nécessaire et possible, de laisser un couloir libre entre chaque équipe.

Afin d'éviter toute interférence avec les membres de l'équipe en train de courir, les athlètes en attente doivent se placer dans l'ordre prévu sous la directions de l'officiel désigné, à l'extérieur de la piste. Ils ne seront conduits à leur position d'attente finale sur la piste qu'une fois que l'athlète de la dernière équipe aura passé la ligne d'arrivée pour entamer son dernier tour.

49. Saut en hauteur

Zones d'élan et d'appel

49.1 Si des tapis portatifs sont utilisés, toutes les conditions requises par les Règles concernant le niveau de la zone d'appel, doivent être interprétées comme se référant au niveau de la face supérieure du tapis.

- 49.2 L'athlète peut commencer sa course d'élan sur la pente de la piste circulaire à condition que les 15 derniers mètres de sa course se déroulent sur une zone d'élan conforme aux spécifications des Règles 27.3, 27.4 et 27.5 des Règles techniques.

50. Saut à la perche

Piste d'élan

L'athlète peut commencer sa course d'élan sur la pente de la piste circulaire à condition que les 40 derniers mètres de sa course se déroulent sur une piste d'élan conforme aux spécifications des Règles 28.6 et 28.7 des Règles techniques.

51. Sauts horizontaux

Piste d'élan

L'athlète peut commencer sa course d'élan sur la pente de la piste circulaire à condition que les 40 derniers mètres de sa course se déroulent sur une piste d'élan conforme aux spécifications des Règles 29.1 et 29.2 des Règles techniques.

52. Lancer du poids

Secteur de chute

- 52.1 Le secteur de chute doit être constitué d'un matériau approprié sur lequel le poids laissera une empreinte, mais qui amortira les rebonds.
- 52.2 Lorsque nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs, des officiels et des athlètes, le secteur de chute sera entouré à son extrémité et sur les deux côtés par une barrière de blocage et/ou par un filet de protection placé aussi près du cercle que nécessaire. La hauteur minimale recommandée du filet doit être de 4 m, suffisante pour arrêter un poids, que celui-ci soit en vol ou rebondisse du secteur de chute.
- 52.3 Si l'espace disponible sur le Terrain de compétition est restreint, la zone délimitée par la barrière de blocage peut ne pas être suffisamment large pour inclure un secteur complet de 34,92°. Dans ce cas, les conditions suivantes s'appliqueront :
- 52.3.1 La partie de la barrière de blocage située à l'extrémité la plus éloignée doit se trouver à au moins 0,50 m au-delà de l'actuel Record du monde

- du Lancer du poids (hommes ou femmes).
- 52.3.2 Les lignes de secteur de chaque côté doivent être symétriques par rapport à la bissectrice de l'angle de $34,92^\circ$.
- 52.3.3 Les lignes de secteur sont tracées radialement depuis le centre du cercle de Lancer du poids, formant un angle de $34,92^\circ$, jusqu'à ce que le secteur atteigne une largeur d'au moins 9 m. Au-delà de ce point, elles sont tracées parallèlement à la bissectrice de l'angle formé par le secteur.

Il est recommandé que la barrière de blocage ou le filet de protection de chaque côté soit prolongé(e) vers le cercle de sorte que cette barrière ou ce filet commence à moins de 8 m du cercle et que, en ce qui concerne la longueur de ces prolongements, la hauteur du filet soit d'au moins 6 m.

Construction du poids

- 52.4 Selon la nature du secteur de chute (voir la Règle 52.1 des Règles techniques), le poids sera fait, soit d'un métal massif ou d'une enveloppe faite de métal, soit d'une enveloppe en plastique souple ou en caoutchouc avec un remplissage approprié. Les deux types de poids ne peuvent pas être utilisés au cours de la même compétition.

Poids en métal massif ou poids constitués d'une enveloppe métallique

- 52.5 Ils doivent être conformes aux dispositions des Règles 33.4 et 33.5 des Règles techniques.

Poids gainés de plastique ou de caoutchouc

- 52.6 Le poids doit être constitué d'une enveloppe de plastique souple ou de caoutchouc avec un remplissage approprié, afin qu'il n'occasionne aucun dégât lors de sa chute sur un sol normal d'une salle de sport. Il doit avoir une forme sphérique et le fini de sa surface doit être lisse.

Informations à l'intention des fabricants : pour être lisse, la hauteur moyenne des aspérités de la surface (rugosité) doit être inférieure ou égale à $1,6 \mu\text{m}$, correspondant à un symbole de rugosité N7 ou inférieur.

- 52.7 Le poids doit être conforme aux caractéristiques techniques suivantes :
Poids minimum et diamètre minimum et maximum pour être

autorisé dans une compétition et pour la reconnaissance d'un Record :

	3,000 kg	4,000 kg	5,000 kg	6,000 kg	7,260 kg
Diamètre minimum	85 mm	95 mm	100 mm	105 mm	110 mm
Diamètre maximum	120 mm	130 mm	135 mm	140 mm	145 mm

53. Compétitions d'Épreuves combinées

Hommes – Catégories U18, U20 et Senior (Pentathlon)

- 53.1 Le Pentathlon se compose de cinq épreuves qui se déroulent en une seule journée dans l'ordre suivant :
60m haies, Saut en longueur, Lancer du poids, Saut en hauteur, 1000m.

Hommes – Catégories U18, U20 et Senior (Heptathlon)

- 53.2 L'Heptathlon se compose de sept épreuves qui se déroulent sur deux périodes consécutives de 24 heures, dans l'ordre suivant :
Premier jour : 60m, Saut en longueur, Lancer du poids, Saut en hauteur.
Deuxième jour : 60m haies, Saut à la perche, 1000m.

Femmes – Catégories U18, U20 et Senior (Pentathlon)

- 53.3 Le Pentathlon se compose de cinq épreuves et se déroule en une seule journée selon l'ordre suivant :
60m haies, Saut en hauteur, Lancer du poids, Saut en longueur, 800m.

Séries et groupes

- 53.4 On placera, de préférence, quatre athlètes ou plus, et jamais moins de trois, dans chaque série ou groupe.

PARTIE VI - LES ÉPREUVES DE MARCHÉ

54. Marche athlétique

Distances

54.1 Les distances standard sur Piste courte sont 3000m et 5000m. Sur une piste circulaire standard de 400 m ces distances sont 5000m, 10 000m, Semi-marathon, Marathon, 50 000m. Pour les courses sur route ces distances sont 10km, Semi-marathon, Marathon, 50km.

Définition de la Marche

54.2 La Marche est une progression de pas exécutés de telle sorte que le marcheur maintienne un contact avec le sol sans qu'il ne survienne aucune perte de contact visible (pour l'œil humain). La jambe avant doit être tendue (c'est-à-dire que le genou ne doit pas être plié) dès le premier contact avec le sol et jusqu'à ce qu'elle se trouve en position verticale.

Jugement

54.3 Dispositions relatives au jugement :

54.3.1 Les Juges de marche désignés doivent élire un Chef-juge, s'il n'en a pas été nommé auparavant.

54.3.2 Tous les Juges opéreront indépendamment les uns des autres et leurs jugements seront basés sur des observations visuelles.

54.3.3 Le cas échéant, les Juges sont désignés conformément à la Règle 9 des Règles de compétition.

54.3.4 Pour les Épreuves sur route, il devrait normalement y avoir un minimum de six Juges et un maximum de neuf, y compris le Chef-juge.

54.3.5 Pour les Épreuves sur piste, il devrait normalement y avoir six Juges, y compris le Chef-juge.

54.3.6 Pour les compétitions décrites aux alinéas 1.a et 1.b de la définition portant sur les Compétitions comptant pour le classement mondial, un seul Juge (à l'exception du Chef-juge) affilié à une Fédération membre quelle qu'elle soit peut officier.

Note : Pour chaque Juge, l'affiliation à une Fédération membre est correctement indiquée sur les listes actuelles des Juges de marche World Athletics de niveau or, argent ou bronze.



6-8, Quai Antoine 1^{er}
BP 359 MC 98007
Monaco Cedex

www.worldathletics.org
[@WorldAthletics](https://www.instagram.com/WorldAthletics)
[f](https://www.facebook.com/WorldAthletics) [i](https://www.instagram.com/WorldAthletics) [t](https://www.twitter.com/WorldAthletics) [y](https://www.youtube.com/WorldAthletics)